



Novum Sub Sole 31 - Flash

RAPPEL : reconnaissance des formations relatives à l'année 2014

Les dispositions de l'AGW du 27 mai 2009 relatif à la gestion des sols précisent les obligations en termes de participation aux formations (art 16 5° et 17 4°) :

- faire participer la (les) personne(s) habilitée(s) à des séances d'information ou de formations en rapport avec ses obligations à concurrence d'au minimum vingt heures par an en vue notamment de disposer d'une parfaite connaissance du décret, de ses arrêtés d'exécution, des CWEA et CWBP et des autres documents techniques et réglementaires en rapport avec le décret ;

et

- communiquer à l'administration annuellement, pour le 31 janvier, la preuve que cette disposition est respectée.

Les experts et laboratoires sont invités à transmettre les informations relatives au suivi des formations par les personnes habilitées pour l'année 2014 et à utiliser, le cas échéant, le tableau disponible [ici](#) et à le transmettre, par courrier ou voie électronique avant le 12 février 2015 à l'adresse suivante : angelina.schlegel@spw.wallonie.be, accompagné des attestations de participation.

L'administration insiste sur l'importance du respect de ces dispositions pour l'attribution / le maintien de ces agréments.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « novub sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Nove sub solum », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.



**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
DÉPARTEMENT DU SOL ET DES DÉCHETS**

DIRECTION DE LA PROTECTION DES SOLS

A green silhouette of a city skyline with various buildings and a factory with two chimneys.

NOVUM SUB SOLE